



Projet d'Arrêté - Conseil du 19/10/2020

**Objet :** Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant total de 5.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

- 1) 4.000,00 EUR à l'asbl Souterrain Production pour le « Manneken Peace » 2020;
- 2) 1.000,00 EUR à l'asbl Comité International de Musique et de Festivals Pro Musica Pulchra pour l'organisation du « Festival Chapel for Europe » 2020.

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2020.

Annexes :